

**Présidence de Mme Latifa Gahouchi, présidente.**

– *L’heure des questions et interpellations commence à 10h05.*

**M. le président.** – Mesdames, Messieurs, nous entamons l’heure des questions et interpellations.

## **1 Interpellation de Mme Valérie Warzée-Caverenne à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l’Éducation, intitulée «Revaloriser et responsabiliser les enseignants» (Article 76 du règlement)**

**Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR).** – Un article qui est paru le 13 janvier dernier sur le site de l’agence intellectuelle française Telos, qui a pour titre «*École: des résultats en berne, pourquoi?*» et dont l’auteur est Bernard Toulemonde, ancien directeur général de l’enseignement scolaire français, développe une série de causes et remèdes face aux mauvais résultats de la France dans le classement PISA. Il s’avère intéressant de comparer l’analyse qui porte sur les inégalités scolaires et les enseignants en France, avec notre situation.

La présente interpellation vise à poursuivre le débat d’actualité qui s’est tenu en séance plénière le 14 décembre 2016 en axant, cette fois, la réflexion sur les nécessaires revalorisation et responsabilisation des enseignants.

En ce qui concerne les inégalités scolaires, elles constituent une difficulté majeure du système éducatif français, comme du nôtre qui est, depuis plus de dix ans, l’un des plus inégalitaires des États membres de l’OCDE. Ainsi, les élèves considérés comme défavorisés ont trois fois moins de chances de réussir que les autres. En France, les mauvais résultats sont encore plus marqués chez les enfants issus de l’immigration, et ce dans une telle ampleur que certains chercheurs estiment que, finalement, l’éducation prioritaire produit une «discrimination négative». En Belgique francophone, les résultats des élèves issus de l’immigration se sont un peu améliorés, mais ils restent nettement sous la moyenne.

Quelle est votre lecture, Madame la Ministre, de cette éducation prioritaire qui produirait davantage de discrimination? Quel est votre sentiment par rapport à notre encadrement différencié dans son fonctionnement actuel, à l’image qu’il renvoie et à la manière avec laquelle les enfants qui fréquentent ces écoles sont vus par la société? À court terme, quels leviers d’ordre budgétaire, mais également communicationnel, entendez-vous activer?

Pour ce qui est des causes, parmi les quelques-unes évoquées dans l’article relatif à la France, je voudrais en citer deux qui paraissent particulièrement intéressantes. La première relève de la distance sociale entre enseignants et élèves. D’après l’article, cette distance s’accroît entre les maîtres, qui sont de moins en moins issus des milieux populaires, et leurs élèves. Ainsi, dans beaucoup de cas, maîtres et élèves ne parlent plus le même langage, au figuré et parfois même au sens propre. L’axe 2 de l’avis n° 3 du Groupe central rappelle que l’enseignant est un acteur social et culturel. Ainsi, le travail de l’enseignant ne se cantonne pas à la classe. En s’ouvrant sur le monde extérieur, il contribue à créer des liens entre l’école et son environnement proche et plus large, notamment les mondes associatif, économique, social et culturel. Avez-vous connaissance, Madame la Ministre, de cette problématique dans nos contrées? Comment entendez-vous agir pour renforcer le lien entre enseignants et élèves?

La deuxième cause que j’ai relevée concerne l’inexpérience de certains enseignants face aux élèves qui rencontrent le plus de difficultés. Ce sont les professeurs les moins titrés et les moins expérimentés qui sont expédiés devant les élèves les plus difficiles. Ces mêmes enseignants peu expérimentés sont affectés là où, pourtant, l’expérience pédagogique serait la plus utile. L’avis n° 3 du Groupe central du Pacte pour un enseignement d’excellence a proposé de nombreuses pistes. L’une d’entre elles n’est cependant pas abordée: la possibilité de mieux rétribuer les professeurs qui font face à des élèves ayant plus de difficultés socioéconomiques et d’apprentissage, et de tenir compte de leur engagement dans l’évolution de leur carrière. Quel est votre avis, Madame la Ministre, sur une rétribution différenciée en fonction des défis auxquels doivent faire face certains enseignants? Sans pour autant dégager des moyens supplémentaires, estimez-vous intéressant d’inciter financièrement l’occupation de certains postes? Cet incitatif pourrait-il également valoir, à vos yeux, pour les enseignants qui continuent à se former en dehors des heures de cours? Comment pourrait-il y avoir, dès maintenant, de nouvelles mesures qui encouragent les enseignants motivés?

En outre, la revalorisation et la responsabilisation des enseignants pourraient passer, ajoute l’article, par une évaluation et une publication des résultats par établissement, comme c’est le cas en Allemagne. Le Groupe central préconise l’instauration de critères d’efficacité. Que pensez-vous, Madame la Ministre, de cette idée de publicité accrue? Estimez-vous intéressant de la mettre en place le plus tôt possible?

Il convient également de combler le défaut de valorisation du métier d’enseignant. À ce propos, qu’en est-il de la collaboration avec le FOREM et Actiris pour augmenter la communication positive sur la profession?

En définitive, le Pacte pour un enseignement d'excellence développe des mesures très intéressantes pour valoriser et responsabiliser davantage les enseignants. Mais la mise en place de ces mesures risque de prendre des années. Or, la Fédération Wallonie-Bruxelles ne peut plus se permettre de cumuler, d'année en année, les mauvais résultats dans l'enquête PISA. Madame la Ministre, avez-vous conscience de l'urgence d'agir, dès aujourd'hui, dans cette matière?

**Mme la présidente.** – La parole est à Mme Maison.

**Mme Joëlle Maison (DéFI).** – Je remercie Mme Warzée-Caverenne qui, dans son interpellation, pose des questions essentielles. J'ajouterais à ces propos que la fracture entre le monde des enseignants et le monde des élèves – s'il est question de deux mondes parallèles qui ne se rejoignent plus – ne se remarque pas uniquement dans des milieux difficiles ou dans des écoles qui pratiquent l'encadrement différencié. Cette fracture est beaucoup plus générale aujourd'hui; d'après un constat partagé par toutes les personnes qui ont travaillé sur le Pacte, l'enseignement devient tout à fait inadapté à l'évolution des profils des élèves et à celle de la société en général.

En Belgique, tout comme en France, il est typique que l'enseignement ne pose pas de choix réels. Ainsi, jusqu'à la mise en œuvre du Pacte, nous sommes en quelque sorte assis entre deux chaises. Tandis que les autres systèmes d'enseignement, de par le monde, ont opéré un choix clair et marqué, nous essayons constamment de «ménager la chèvre et le chou». Ce sont les charmes et les difficultés du compromis à la belge.

Concernant la motivation des enseignants, le Pacte esquisse de nombreuses pistes, particulièrement en matière de formation continuée. Par contre, la formation initiale y est à peine évoquée, puisqu'elle relève de la compétence de M. Marcourt. La mise en œuvre du Pacte nécessite un consensus politique général qui inclut tous les partis. Dès lors, nous avons du mal à concevoir, au sein de ma formation politique, que chaque ministre défende son propre pré carré, que les membres d'un gouvernement refusent de construire des ponts entre l'enseignement et l'enseignement supérieur et qu'ils n'évoquent pas la formation initiale dans le cadre du Pacte, alors que ce texte est tout de même censé être un document fondateur et fédérateur.

En revanche, en matière de formation continuée, le Pacte évoque des pistes très intéressantes: doubler les jours de formation continue et proposer d'autres types de formation continue, en particulier les pratiques collaboratives. Cette mesure, si elle est mise en œuvre, sera de nature à motiver les enseignants. Les propositions du Pacte sont également intéressantes en matière de différenciation.

Pour rebondir sur les propos de

Mme Warzée-Caverenne, je voudrais rappeler que, sans encore mettre en œuvre les mesures du Pacte, certains pouvoirs organisateurs prennent déjà des mesures qui relèvent du bon sens. Lorsque les enseignants se voient proposer des initiatives concrètes, notamment par rapport à la formation commune polytechnique prévue dans le Pacte, leur motivation devient réelle. Autour de tels sujets et projets bien précis, la motivation des enseignants rencontre bel et bien celle des élèves.

Arrêtons donc de dire que la mise en œuvre complète du Pacte nécessite dix ou quinze ans. Mettons-nous autour de la table, soyons réceptifs et ouverts à certaines initiatives. Je vous encourage, Madame la Ministre, à être réceptive aux initiatives, même si elles sont sans doute plus modestes et si elles sont suggérées par des groupes de l'opposition, car elles aussi vont dans le même sens que le Pacte. Certaines mesures peu coûteuses sont de nature à motiver les enseignants et à concilier les intérêts des élèves et enseignants sur des sujets précis; elles ont pour effet d'améliorer l'ambiance de toute une école et d'encourager, par contagion, d'autres initiatives au sein de la Communauté française.

**Mme Marie-Martine Schyns,** ministre de l'Éducation. – Comme vous vous en doutez certainement, j'énumérerai, dans la réponse, les mesures prévues dans le Pacte qui seront mises en œuvre dans un futur proche et qui ne demanderont pas un délai de dix ans.

Madame Maison, je vous rejoins sur le fait que des enseignants et des équipes pédagogiques entières mettent en œuvre des méthodes efficaces, et ce dans différents domaines. Toutefois, j'aurais aimé que vous nous fassiez part de quelques cas et exemples concrets, notamment ceux qui existent dans votre pouvoir organisateur. Pour ma part, j'ai visité plusieurs écoles de La Louvière, il y a quinze jours. Elles travaillent énormément sur les intelligences multiples en recourant à la méthode pédagogique des «Octofun». Il s'agit d'une technique particulièrement populaire en ce moment.

Lorsqu'un enseignant mobilise une équipe pédagogique dans son école, il devient un levier positif. Cette mobilisation ne crée pas nécessairement des coûts supplémentaires. Cet enjeu des leviers à mobiliser, des pratiques collaboratives ou des méthodes pédagogiques à développer en équipe est important. Le Pacte a notamment pour objectif de faire en sorte que cet enjeu devienne une stratégie de l'école elle-même à travers le plan de pilotage. Ces quelques mots se voulaient être une clarification, faisant suite à votre intervention, Madame Maison.

Les constats dressés en France à la suite des enquêtes internationales font écho, chez nous, à l'état des lieux dressé par des observateurs de notre système, notamment au diagnostic réalisé dans le cadre du Pacte. Le projet d'avis n° 3 oppose le modèle d'école inclusive au mécanisme de

ségrégation scolaire. Comme relevé par la Commission européenne, celui-ci opère aujourd'hui dans notre système et sépare les élèves de manière précoce en fonction de leur type d'intelligence, de leurs résultats, etc. Comme le mentionne l'avis aux pages 14 et 15, il faut, pour réduire le redoublement, la relégation et le décrochage, adopter une approche intégrée et multidimensionnelle, axée sur le renforcement du pilotage, la mise en place du tronc commun, la valorisation de l'enseignement qualifiant, la réorganisation des centres PMS, le décroisement de l'enseignement spécialisé et la qualité de l'enseignement maternel.

Par rapport à la lutte contre l'échec, les orientations spécifiques sont définies dans les pages 213 à 219 du projet d'avis. L'objectif est de pouvoir gérer la plus grande hétérogénéité des élèves. Le rôle de l'équipe enseignante est crucial, pour généraliser une pédagogie basée sur l'indifférenciation et la remédiation en classe, pour repérer les difficultés des élèves, pour apporter des réponses tant dans qu'en dehors de la classe et pour améliorer le dialogue avec les familles.

Les deux dispositifs essentiels qui figurent dans le Pacte répondent en grande partie à l'une de vos questions. Ce sont les dispositifs du projet «Remédiation Consolidation Dépassement» (RCD) et le dossier d'accompagnement de l'élève qui permet de suivre l'évolution des apprentissages, mais également les actions mises en place pour soutenir l'élève.

Comme le disait Mme Maison, un de nos objectifs est clairement de transformer nos écoles en espaces d'innovation pédagogique. Celle-ci passe par la création et l'appropriation d'outils, de méthodologies et de dispositifs dont l'efficacité a pu être démontrée ailleurs.

J'en arrive à l'enjeu plus spécifique des enseignants eux-mêmes, dont parlait Mme Warzée-Caverenne. Pour l'enseignant, il s'agit bien de revaloriser le cœur du métier qui consiste à organiser et accompagner les apprentissages. Certes, faire évoluer le métier d'enseignant en phase avec ces enjeux requiert une formation et un soutien accru des équipes éducatives. La formation continue est renforcée, puisqu'elle passe de trois jours à six jours.

Pour répondre au caractère évolutif du métier, l'enseignant est invité à réaliser un dossier de développement personnel, composé d'un volet obligatoire axé sur son projet personnel de formation, d'un volet de développement professionnel personnel qui reprend les traces de ses expériences et d'un volet permettant de valider ses compétences. C'est ce que prévoit le projet d'avis n° 3 du Groupe central.

Ensuite, il y a lieu de prévoir l'évaluation des actions enseignantes au sein de l'école qui est associée, d'une part, à l'évaluation du plan de

pilotage et, d'autre part, au développement professionnel individuel de l'enseignant lui-même. Cette évaluation est participative, positive et formative. L'ordre du jour de la commission comporte une question orale spécifique sur l'évaluation; c'est pourquoi je n'aborde pas cet aspect dans les détails maintenant.

Il faut débattre collectivement, en dialogue avec le représentant de l'administration, à savoir le délégué aux contrats d'objectifs (DCO), des points d'attention et d'amélioration à mettre en œuvre dans le cadre du plan de pilotage. Ensuite, il faut identifier, lors d'un entretien de formation avec la direction, les compétences à développer et définir un projet de formation.

La publication des résultats n'est pas à l'ordre du jour; à mes yeux, elle ne ferait qu'accentuer le quasi-marché en place dans notre système. Celui-ci est d'ailleurs pointé comme un des facteurs de relégation de ce système.

Sans détailler toutes les mesures qui concourent à la validation du métier, je souhaiterais souligner quelques-unes. La première vise la généralisation de l'accompagnement des enseignants débutants, qui a déjà commencé et que le projet d'avis n° 3 souhaite amplifier. Une seconde mesure concerne le *leadership* distribué, c'est-à-dire le partage du *leadership* qui permet de renforcer la coordination pédagogique. Une troisième mesure concerne la mobilité des enseignants dans le système éducatif vers d'autres établissements, d'autres réseaux ou d'autres fonctions dans le système.

Il s'agit d'un élément important qui demandera, comme le savez, une modification de textes des statuts. À mon sens, celle-ci amènera une réelle plus-value pour l'enjeu de cette mobilité, à partir du moment où les droits peuvent être conservés. Ces mesures ne sont évidemment pas indépendantes de la qualité de l'enseignement, surtout quand il s'agit, d'une part, de renforcer l'attractivité du métier et, d'autre part, d'infléchir ce métier vers un soutien accru de l'apprentissage des élèves en difficulté ou ayant des besoins spécifiques.

En ce qui concerne votre question sur l'encadrement différencié, je vous rappelle qu'un avant-projet de décret est en discussion au sein du gouvernement. Le projet d'avis n° 3 prévoit, par ailleurs, une appréciation de meilleure qualité de la situation des établissements par un indice plus précis de l'origine socioéconomique des élèves corrélé avec des indicateurs académiques, comme le retard scolaire ou la réussite au CEB, par exemple. Il prévoit également un financement plus fin des établissements et un suivi particulier des actions menées dans le cadre du plan de pilotage. Le projet général d'action d'encadrement différencié (PGAED) ne sera plus un document à part; il sera complètement intégré dans le plan de pilotage, dès que celui-ci sera mis en œuvre au niveau

de l'établissement. Pour le PGAED, les stratégies s'intégreront dans celles prévues aux articles 70 et 71 du décret portant diverses mesures, adopté le 4 février 2016. Les établissements pourront aussi rendre compte de la manière dont ils s'approprient des programmes innovants qui ont été validés et dont l'efficacité a été prouvée.

En ce qui concerne les établissements «fragiles» ou «en écart de performance», des projets pilotes sont en cours dans vingt écoles. Il s'agit également d'un effet de l'exécution des articles 70 et 71 du décret que je viens d'évoquer. La démarche «Décolâge» est, par ailleurs, une innovation pédagogique qui me tient à cœur. Depuis deux ans, cette démarche poursuit son chemin. Elle est aujourd'hui relancée dans le cadre de campagnes de sensibilisation et d'information afin de permettre le développement d'alternatives au doublement. Au sein de cette démarche, c'est l'enseignant lui-même qui s'approprie le changement de posture et les nouveaux outils pédagogiques. Toutes ces initiatives ont déjà été mises en route avant la mise en œuvre des différentes mesures du Pacte.

Par rapport au Pacte, les consultations et des votes interviennent régulièrement au sein des différentes instances, syndicats et pouvoirs organisateurs. Les avis de ces instances sont attendus au plus tard pour le début du mois de février. Ensuite, le gouvernement et le Parlement seront saisis du document. S'en suit la rédaction des plans d'action. Nous nous trouvons à la veille de l'étape cruciale qui permet de dire comment mettre en œuvre les réponses aux différents enjeux que vous avez cités dans votre question.

**Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR).** – Tout ce qui concerne le Pacte était déjà connu: il n'y a donc rien de neuf dans votre réponse, Madame la Ministre.

Dans ma réplique, je voudrais souligner différents points. Concernant l'enseignement différencié, l'attribution de cette dénomination à une école n'est pas toujours positive, même si le but est de l'aider mieux qu'une autre, peut-être avec des moyens différents. Nous avons néanmoins pu constater les effets pervers qui découlent d'une telle qualification, puisque l'établissement risque de souffrir d'une connotation négative.

À mes yeux, le plus grand défi concerne les enseignants, et ce pour plusieurs raisons, dont la première concerne la pénurie. Vous n'avez pas répondu à mon interpellation sur l'incitant aux enseignants pour les encourager à travailler dans ce genre d'établissement. Il serait opportun, pour ne pas dire nécessaire, que ce soient les professeurs les plus expérimentés qui dispensent leur savoir dans ces écoles. Actuellement, c'est l'inverse qui se produit.

Toujours au sujet de la pénurie d'enseignants, il faut constater que, lors de réaffectation dans les écoles de Bruxelles, il ne reste

presque personne à réaffecter: tous les enseignants ont du travail, y compris ceux qui exécutent leur fonction au sein d'établissements jugés plus difficiles. Ce problème de pénurie est d'autant plus criant.

Quant aux formations continues, leur durée passe de trois à cinq ou six jours. Est-ce suffisant? Quel en est l'impact? À cet égard, j'attends la réponse que vous donnerez aux questions orales de mes collègues députés, dans la suite de la réunion, à propos de l'évaluation des enseignants. J'ai le souvenir d'une directrice qui avait coutume de dire que l'évaluation ne constitue pas un problème pour les enseignants. L'évaluation n'a pas d'impact sur la rémunération ou le statut: les enseignants nommés, à moins de commettre une faute grave, ne quitteront jamais l'établissement dans lequel ils travaillent.

Madame la Ministre, vous n'avez pas répondu à ma question sur la distance sociale.

Je clôturerai simplement en revenant sur les propos de ma collègue, Mme Maison: il y a énormément d'actions entreprises sur le terrain et, parfois, il faut des années pour qu'elles remontent et soient éventuellement partagées avec d'autres établissements. Ce sont des mesures qui peuvent être mises en place à court terme et qui nécessitent peu de moyens financiers. Certaines recherches prennent des années pour aboutir, au final, à un résultat moindre que ceux que certaines écoles obtiennent en mettant en place des actions spécifiques.

Madame la Ministre, je vous invite à être pragmatique, à prendre des initiatives concrètes qui ont déjà porté leurs fruits sur le terrain, à les partager afin de les développer à plus grande échelle.

**Mme la présidente.** – La parole est à Mme Maison.

**Mme Joëlle Maison (DéFI).** – Pour qu'un enseignant se sente heureux et valorisé, il faut une convergence entre ses souhaits et les souhaits de l'élève. L'enseignant doit avoir le sentiment d'être utile et de donner du sens aux apprentissages de l'élève.

Madame la Ministre, vous aviez proposé de vous rendre dans les écoles. Je vous avais alors suggéré une «école à rayonnement musical». Je vous propose un autre exemple, très concret et praticable, comme vous venez de me le demander à l'instant. Pendant trois mois, nous avons amorcé une collaboration entre deux classes de cinquième primaire et l'EFP, qui est un institut de formation situé rue de Stalle à Uccle et qui forme des apprentis et des adultes dans le cadre de l'enseignement en alternance. Cet institut propose une série d'ateliers en menuiserie, carrosserie, pâtisserie, ainsi qu'une formation en vente et marketing. Cette collaboration a permis à des élèves qui apprenaient les mathématiques de manière

théorique à l'école de mettre en pratique leurs compétences théoriques dans le cadre de l'atelier de menuiserie, sous la houlette des apprentis en alternance et des chefs d'ateliers professionnels. Elle a permis de construire une bibliothèque mobile utilisée dans un projet de lutte contre le harcèlement à l'école. Même si l'expérience n'a pas fait l'unanimité parmi les parents, elle avait l'avantage de présenter un aspect bien concret de l'apprentissage. Ce programme n'a pas eu de coût, à part celui en temps passé à convaincre les instituteurs.

Je vous invite à venir voir sur place ce projet réalisé par deux classes. Il a permis aux élèves, qui se sentaient mal dans une école aux apprentissages plus théoriques, de se révéler. Il en a résulté un effet de contagion dans toute l'école. Un deuxième projet relatif à la vente va être amorcé; j'invite la commission à se déplacer pour en prendre connaissance.

Les ponts que nous jetons entre les intelligences plus théoriques et les intelligences plus pratiques permettent de fédérer toute une communauté scolaire et de redonner du sens tant au métier d'enseignant qu'au statut de l'élève. De ce fait, j'aimerais vraiment que vous veniez découvrir sur le terrain ce qu'il est possible de faire avec peu de moyens. Des collaborations diverses avec des académies et le milieu associatif sont également possibles.

**Mme la présidente.** – Je vous invite à m'envoyer un courrier avec les différentes propositions que je soumettrai, bien évidemment, à la commission.

L'incident est clos.

## 2 Questions orales (Article 81 du règlement)

**2.1 Question de Mme Valérie De Bue à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Évaluation des enseignants»**

**2.2 Question de M. Jean-Luc Crucke à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Évaluation, source de burn-out»**

**Mme la présidente.** – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

**Mme Valérie De Bue (MR).** – Cette question est complémentaire à l'interpellation qui vient d'être développée. En effet, d'après moi, le bien-être des enseignants est, bien évidemment, lié à leur évaluation.

Les articles de presse ainsi que les contacts sur le terrain permettent de se rendre compte que

les enseignants sont inquiets par rapport à l'avis du Groupe central sur le système d'évaluation proposé. Les enseignants sont nombreux à se dire mal informés. Il y a, à mon sens, un travail énorme à réaliser sur le terrain. Les évaluations formatives vont permettre de faire évoluer les pratiques et d'amener à une certaine remise en question. Quant aux évaluations sommatives, elles peuvent être enclenchées à tout moment par le chef d'établissement et mener à des sanctions. C'est ici que se posent certaines questions.

Le Groupe central recommande de développer l'aspect des ressources humaines dans la formation des chefs d'établissement. Qu'en sera-t-il de celle des chefs d'établissement déjà en place qui auront à assumer ces évaluations? Comment se traduiraient concrètement ces dernières? Des critères objectifs généraux seraient-ils élaborés? Seraient-ils déterminés pour chaque matière enseignée?

L'avis mentionne également un pouvoir de délégation qui peut être accordé à l'enseignant pour l'évaluation d'un autre enseignant. En d'autres termes, le directeur pourra déléguer son pouvoir d'évaluation à un enseignant. Si cette mesure se retrouve dans le Pacte pour un enseignement d'excellence, ne craignez-vous pas un conflit d'intérêts ou, du moins, la naissance de conflits au sein d'un établissement où l'évaluation d'un enseignant par un collègue entraînerait des sanctions?

De même, l'avis prévoit qu'un dispositif d'évaluation systématique de qualité devrait être mis en place pour toutes les autres catégories de personnel, c'est-à-dire le personnel technique, les proviseurs et les éducateurs. Comment seraient-ils évalués et quelles sanctions pourraient-ils encourir? L'enjeu est de motiver les enseignants, et cet enjeu fait partie d'un ensemble bien plus complexe.

**M. Jean-Luc Crucke (MR).** – Être ministre de l'Éducation ne doit pas être une tâche aisée au quotidien. Sur une même journée, le président du Syndicat d'enseignement libre (SEL) prend position, jugeant que les directeurs se voient accorder trop d'autonomie et trouvant scandaleux de sanctionner un enseignant qui a reçu une mauvaise évaluation. Quelques heures plus tard, Madame la Ministre, une centaine d'écoles viennent vous dire qu'elles étouffent sous la bureaucratie et que, sans une plus grande autonomie laissée aux directions, le système d'enseignement agonisera.

Voilà deux versions tout à fait différentes. Le rôle de l'homme politique que je suis est de vous demander de prendre une décision. Face à ces difficultés, quelle sera votre décision? Quelle logique suivez-vous dans ce dossier qui constitue, je le pense, une urgence certaine? Va-t-on assister à un enterrement de première classe du système d'éducation, si les directions ne reçoivent pas un minimum d'autonomie, pourtant indispensable à